

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris).

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural ;

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris), notamment l'article 5.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) :

1° Au titre des membres de droit :

- M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays de la Loire ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- M. Yves LECOINTE, président de l'Université de Nantes ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- Mme Pascale BRIAND, directrice générale de l'alimentation au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ou son représentant ;
- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ou son représentant ;

Représentant de l'Institut national de la recherche agronomique :

- M. Jean-François THIBAUT, président du centre de Nantes de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant ;

Représentant du l'Institut national de la santé et de la recherche :

- M. Marc BONNEVILLE, directeur de l'UMR 892 de l'Institut national de la santé et de la recherche ou son représentant ;

Représentant du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires :

- M. Auguste SENHOR, représentant du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Cyril BERG, président de l'association des anciens élèves de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes ;
- M. Jean-Yves FOUCHE, président directeur général de la société Biofournil ;
- M. Rémi GELLE, membre du syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;
- M. Régis LEMAIRE, représentant de l'Association des ingénieurs diplômés de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires ;
- M. Gilles RAMBAULT, responsable de l'agriculture biologique de la société coopérative agricole Terrena ;
- M. Jean-Michel ROGEZ, doyen de la Faculté de médecine de Nantes ;
- M. Luçay HAN CHING, directeur du centre nantais de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Article 2

Le directeur général de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le **17 DEC. 2010**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY

